



Association Française pour L'Etude du Sol

BULLETIN D'ADHESION 2025 (à transmettre à tresorier@afes.fr)

L'adhésion se fait par année civile. Les adhésions réalisées au mois de décembre valent pour l'année suivante.

TYPES DE COTISATION (cocher la OU les case.s correspondante.s) :

Personne physique :

- ☐ Tarif standard France, pays de l'UE, UK, Suisse, USA, Canada - **52 €**
- ☐ Personne employée dans une structure cotisant à l'AFES - **47€**
- ☐ Etudiant.e et demandeur.se d'emploi - **18€**
- ☐ Résident.e autre pays (autres pays que France, pays de l'UE, UK, Suisse, USA, Canada) - **18€**
- ☐ Supplément abonnement à EJSS numérique (revue scientifique en langue anglaise) - **20€**
- ☐ Soutien au développement de l'AFES - À partir de **100€** ; ce soutien comprenant une adhésion constitue une aide non négligeable.

Personne morale :

- ☐ Très petites institutions, associations ou entreprises jusqu'à 5 salariés - **120 €**
- ☐ Petites institutions, associations ou entreprises entre 6 et 20 salariés - **180 €**
- ☐ Moyennes institutions, associations ou entreprises entre 20 et 250 salariés - **375 €**
- ☐ Organismes nationaux OU grandes institutions, associations, entreprises de plus de 250 salariés - **800 €**

Souhaitez-vous faire un don à l'Association Française pour l'Etude des Sols en plus de votre adhésion ?

- ☐ Pas de don ☐ 5 € ☐ 10 € ☐ 20 € ☐ Choisir un montant libre:

Informations fiscalité

Le don à Association Française pour l'Etude des Sols ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier

Vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Organisme / Entreprise

L'ensemble des versements à Association Française pour l'Etude des Sols permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de ces versements, plafonnée à 20 000 € ou 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise. En cas de dépassement de plafond, l'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants



☐ **PERSONNE PHYSIQUE** * *Champs obligatoires*

Prénom* :

Nom* :

Adresse mail* :

N° de téléphone* :

Adresse postale* :

Code postal* :

Ville* :

Pays* :

Si renouvellement d'adhésion, N° adhérent AFES* :

Année de naissance :

Profession/activité :

☐ Chercheur

☐ Enseignant

☐ Technicien

☐ Formateur

☐ Agriculteur / forestier / maraîcher

☐ Conseiller agricole

☐ Chargé d'étude / de mission

☐ Animateur de réseaux

☐ Politique

☐ Etudiant :

☐ Autre :

Cette personne va effectuer le paiement de l'adhésion (cocher) * : ☐ **Oui** ☐ **Non**

Nom ET N°adhérent de l'employeur s'il est membre de l'AFES et si vous souhaitez bénéficier du tarif réduit correspondant :

☐ **PERSONNE MORALE** * *Champs obligatoires*

Raison sociale* :

Type de structure* :

Nombre de salariés* :

☐ Institution de recherche

☐ Etablissement d'enseignement

☐ Chambre consulaire

☐ Laboratoire d'analyse

☐ Organisme de formation

☐ Bureau d'étude

☐ ONG

☐ Etablissement public

☐ Autre, préciser :

Adresse mail* :

Numéro de téléphone :

Adresse postale* :

Code postal* :

Ville* :

Pays* :

N° SIRET* :

Déclaration de la personne physique nommée par la personne morale pour la représenter :

Prénom* :

Nom* :

Adresse mail* :

N° de téléphone :

Adresse postale* :

Code postal* :

Ville* :

Pays* :



Année de naissance :

PAIEMENT

- **En ligne** : RDV sur **Hello Asso** via notre site (www.afes.fr , bouton « Adhérer » sur la page d'accueil) ou avec le Flash Code ci-dessous. Vous y trouverez ce bulletin dématérialisé.



- Par **virement** bancaire en précisant : **COTISATION 2025 + nom, prénom, structure et N° adhérent** (si vous étiez déjà adhérent.e) :

ATTENTION, nos coordonnées bancaires ont changé :

Banque : CREDIT COOPERATIF

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0267 8758 423

BIC : CCOPFRPPXXX

- Par **chèque** : contacter la trésorière à tresorier@afes.fr en précisant dans l'objet du mail « [COTISATION 2025] ».
- Par **mandat administratif** uniquement pour les organismes publics.